AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C1491
FR0000073272-FS0624

23 octobre 2015

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SAFRAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 octobre 2015, la société de droit américain The Capital Group Companies, Inc.[1] (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA Etats-Unis 90071-1406) a déclaré avoir franchi en baisse, le 21 octobre 2015, le seuil de 5% du capital de la société SAFRAN et détenir 20 387 463 actions SAFRAN représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et 3,72% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions SAFRAN sur le marché.

[1] Agissant pour le compte de fonds. Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc. (CGI) agrègent leurs positions dans les sociétés dont elles détiennent une participation.
[2] Sur la base d'un capital composé de 417 029 585 actions représentant 548 394 341 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.